



LABORATOIRE D'ŒNOLOGIE MOURIESSE
Partenaire de RHÔN.OE.CONSEIL

CONSEIL .
VINIFICATION .
ANALYSES .
FORMATION .
AUDITS .
EXPERTISE .

Lettre d'information

Du nouveau dans la gestion des bulletins COFRAC Application à partir du 5 janvier 2015

Chers clients,

Le comité français d'accréditation (COFRAC) a modifié le document de référence LAB REF 02, applicable au laboratoire, en y intégrant les nouvelles dispositions suivantes :

- ❖ Les rapports d'essais COFRAC peuvent être réémis uniquement pour corriger des erreurs commises par le laboratoire lors de la saisie des informations afin de se conformer à la demande réalisée par le client au moment de l'analyse.
- ❖ L'identification unique de l'échantillon doit être mentionnée dans le rapport d'essais. Cette dernière doit être indiquée sur l'étiquette du laboratoire ou sur la fiche d'accompagnement analyse Export, dans le cas d'une analyse pour l'export, et doit comprendre :
 - la couleur,
 - le millésime,
 - le contenant (ex : N° de cuve),
 - le volume,
 - la dénomination précise du vin (appellation, nom de cuvée, N°lot, ...).

Ainsi, l'identification unique, présente sur l'étiquette détenue par le laboratoire, **au moment de l'analyse est définitive.**

- ❖ La réémission d'un rapport d'essais COFRAC par un laboratoire accrédité, lorsqu'il implique une modification de l'identification unique de l'échantillon (cf point précédent), n'est pas permise. **Tout élément manquant ou incorrect voulant être ajouté, supprimé ou modifié fera l'objet d'une nouvelle analyse.**

Afin de vous éviter tout désagrément, nous attirons votre attention sur le remplissage des étiquettes et/ou de la fiche d'accompagnement analyse Export.

Remarque : Les rééditions, identiques au rapport d'origine, peuvent toujours être réalisées à condition d'en faire la demande par écrit au laboratoire (e-mail à l'adresse analyse.cdp@labo-mouriesse.com ou fax au 04 90 83 71 29)

Bien cordialement,

L'équipe du laboratoire